

Branchements électriques

Par Bonnepoire, le 11/06/2015 à 13:30

Bonjour,

Nouvelle locataire d'une maison ancienne, je me rends compte) une fois le bail signé - qu'il n'y a rien de prévu en prises pour des personnes vivant en 2015 et non en 1950 ! Pour exemple, la seule prise dans la salle de bain est une prise dite "rasoir". Impossible d'y brancher mon sèche-cheveux à l'allure normale car cette prise est faite pour éviter les consommations "excessives" de courant". je n'ai donc droit qu'à l'air froid ! La prise téléphonique est en haut de l'escalier. Evidement, on ne m'a pas fourni le petit meuble que l'on vendait à l'époque pour poser l'annuaire et son calepin... car la maison est truffée de prises factices qui ne fonctionnent pas Mais comment faire pour utiliser la BOx internet et la télévision dans ces conditions ? Dérouler 50 m de fil électrique comme en 1970 ? Dito pour les appareils ménagers à présent d'usage courant (lave-vaisselle,régrigérateur, four, machine à laver le linge, aspirateur, machine-vapeur pour le sol). Aucune prise avec la terre en dehors du carré de la cuisine !

Partant du principe que l'on ne reconnaît que ce que l'on connaît, j'aurais du me méfier... mais la loi de 89 ne dit-elle pas que le propriétaire doit délivrer au locataire le logement en bon état d'usage et de réparation AINSI QUE d'assurer au locataire la jouissance paisible du logement ? Le retour dans le temps, je ne m'y attendais pas !!!! Que puis-je faire pour obtenir le minimum de confort auquel prétendre en 2015 ? (je loue au prix du marché et pas mons cher)

Par janus2fr, le 11/06/2015 à 13:46

Bonjour,

Le bailleur vous doit une installation électrique aux normes de l'époque où elle a été construite, mais au minimum, mise en sécurité (elle ne doit pas présenter de danger). Vous ne pouvez pas en exiger davantage.

En revanche, vous parlez de prises qui ne fonctionnent pas, là le bailleur est obligé de vous fournir une installation en bon état de réparation, donc si une prise existe, elle doit fonctionner et en toute sécurité.